



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019**

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le mardi 24 septembre 2019

Président de séance : Monsieur le Maire  
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET MIROIR DU SERVICE  
DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2018 -**

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	
PARDO Bernard	
KADRI Zahia	
PARLANI René .....	Absent
IDDIR Chérifa	
TOUAT Didier .....	Procuration
SEMENZIN Véronique .....	Procuration
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia .....	Procuration jusqu'à la question n° 8
VIRZI Antoine	
BUSCA-VOLLAIRE Céline .....	Absente
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	
SBODIO Claude .....	Procuration
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine .....	Procuration
RIGAUD Hervé	
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio	
BLANGERO Maryse .....	Absente
LEPOITTEVIN Clément .....	Absent

Nombre total de conseillers : 35

Présents à la séance : 26 jusqu'à la question 8 puis 27

Nombre de pouvoirs : 5 jusqu'à la question 8 puis 4

Absents à la séance : 4

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Monsieur le Maire confie la présidence à Madame Primo, 1ère Adjointe, qui propose au Conseil Municipal de délibérer sur le Compte Administratif du Budget miroir du Service de l'Assainissement de l'exercice 2018 dressé par Monsieur le Maire.

Après avoir entendu et approuvé les comptes de gestion de l'exercice 2018,

Il présente le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2018 correspondants.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à la majorité, **Pour** : 24 Majorité Municipale - (**Monsieur le Maire est sorti et n'a pas pris part au vote**) - M. Rigaud - **Abstentions** : M. Garella (02) - M. Amic - M. Baldo/Mme Apothéloz, l'adopte et le convertit en délibération,

### DÉCIDE :

**ARTICLE 1** : De donner acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif du Budget miroir du Service de l'Assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	REALISATIONS		RESTES A REALISER	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Recettes	1 753 340.13 €	308 197.15 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	1 753 340.13 €	308 197.15 €	0.00 €	0.00 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Déficit reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Excédent reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
EXCEDENT DE CLOTURE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
DEFICIT DE CLOTURE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

**ARTICLE 2** : De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

**ARTICLE 3** : D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus pour le Compte Administratif du Budget miroir du Service de l'Assainissement pour l'année 2018.

Le Maire de Gardanne,

**Roger MEI**  
**SIGNE**

TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE :

18 OCT. 2019

AFFICHÉE LE :

18 OCT. 2019

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU :

18 OCT. 2019

